



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 décembre 2025

Délibération 2025086

Date de convocation : 02/12/2025

Membres en exercice : 29  
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 16/12/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle polyvalente, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Christiane PICARD, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Benoît VALENZUELA, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL  
Caroline FAYOL pouvoir à Paul CHRISTIN  
Corinne MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET  
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN  
Fanny LAUZEN pouvoir à Catherine ZDYB  
Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Marjorie BOUCHON  
Secrétaire de Séance :  
Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTION / NATURE TA VILLE 2026 - REGION SUD

Afin de poursuivre son engagement de végétalisation, la Commune de Courthézon souhaite planter 72 arbres pour l'année 2026.

Divers sites sont sélectionnés dont notamment le Faubourg de Luynes ainsi que 9 autres sites urbains se trouvant en périphérie et en cœur de ville (Caprini, Parking JV, Stade Val Seille, gare ferroviaire, Parc, avenue Dussaud, site Charles de Gaulle, Les Clèdes, Fg St Georges).

Cette initiative permet de solliciter auprès de la Région Sud une demande de financement au titre du dispositif « Nature ta ville » pour l'exercice 2026 uniquement au titre de l'acquisition des essences.

Considérant ce critère, le choix des plantations a été fait en sélectionnant des espèces propices au renforcement de la résilience des milieux et adaptée au changement climatique.

Elles seront les suivantes :

Noms	Quantité
Mélia azedarach	17
Koelreuteria paniculata	29
Tetradium daniellii	9
Acer montpellierensis	9
Prunus pissardi / cerasifera	6

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218400396-20251209-DCM2025086-

L'entreprise retenue est celle de SAS Le Jardin Végétal dont le devis est fixé à 20 965,00 € HT soit 23 061,50 € TTC pour la fourniture des végétaux.

Aussi, tenant compte les dépenses éligibles à cet investissement, la commune sollicite un montant de 7.990,00 € HT auprès de la Région Sud au titre l'année 2026.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Considérant** le dispositif mis en place par la Région Sud « Nature ta ville ! »,  
**Considérant** la volonté de poursuivre son objectif de végétalisation.

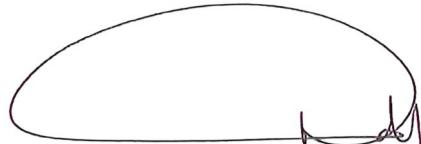
Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'environnement, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet de plantation de 72 arbres sur la commune,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Sud une participation à hauteur de 7.990,00 € HT au titre du dispositif Régional « Nature ta ville » année 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.